



Dictionnaire des théâtres du monde

État et théâtre – relations extérieures

Le théâtre est partie intégrante de la politique artistique extérieure de la France à l'exportation et à l'importation. Malgré la complexité de ses structures d'intervention, l'État a su modifier ses modalités d'action et s'adapter à l'évolution de la situation. Les relations culturelles internationales bénéficient du soutien de l'État, car l'art permet d'exprimer le dynamisme et la créativité d'un pays ; il influe sur son image à l'étranger, ce qui peut avoir des répercussions diplomatiques, politiques et économiques ; il favorise la rencontre et la compréhension d'autres identités et le dialogue avec elles. Enfin, la confrontation des cultures permet leur enrichissement et leur renouvellement.

L'État agit par l'intermédiaire d'une organisation récemment devenue très complexe. Après la Première Guerre mondiale, face au développement des échanges culturels mondiaux et afin de les encourager, une Association française d'action artistique (AFAA) est créée et placée sous le patronage des ministères des Affaires étrangères et de l'Instruction publique et des Beaux Arts. Après la Seconde Guerre mondiale, la France poursuit et amplifie son action pour tenter de restaurer son influence. Une Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRGST) est créée au sein du ministère des Affaires étrangères. L'AFAA y est rattachée. D'autre part, de nombreux postes culturels sont créés dans les ambassades françaises et une première vague d'accords culturels bilatéraux est signée. Avec les anciennes colonies devenues indépendantes, la France négocie au début des années soixante des accords de développement culturel ; un important réseau de centres culturels gérés par le ministère de la Coopération se met en place. Beaucoup plus récemment, le ministère de la Culture s'est doté de structures lui permettant de soutenir prioritairement l'importation des spectacles étrangers en France.

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

En ce qui concerne les échanges de spectacles internationaux, les outils principaux de la DGRGST sont la Direction de la coopération culturelle et linguistique (DCCL) et son opérateur délégué, l'AFAA (devenue CulturesFrance depuis 2006, qui résulte de la fusion de l'AFAA et de l'Association pour la diffusion de la pensée française, ADPF). De plus, ces organismes collaborent de manière plus active avec les ministères de la Culture et de la Coopération, ainsi qu'avec un large réseau d'experts publics et privés, en France et à l'étranger. Le rôle de la DCCL, en effet, est de mettre en œuvre dans le cadre d'accords culturels bilatéraux des programmes d'échanges dans tous les domaines de la culture.

La France dispose à l'étranger d'un très vaste réseau de relais culturels ; outre les écoles et lycées français, on peut distinguer trois types d'organismes principaux : les services culturels des ambassades, 133 instituts et centres culturels français (CCF) et les alliances françaises (plus de mille). La plupart des ambassades sont dotées de services culturels dirigés par des conseillers culturels. Ces derniers sont souvent assistés d'attachés spécialisés dans certaines disciplines. Ils ont un rôle de coordination et d'information. Les centres culturels français sont des organismes d'enseignement du français et de diffusion culturelle. La France est le pays qui possède le plus grand nombre de telles structures dans le monde. Ces établissements ont l'autonomie financière ; les directeurs sont entièrement libres dans le choix de leur programmation sous réserve d'une certaine coordination par les services culturels de l'ambassade. La DCCL assure la gestion du personnel détaché par la France : directeurs des CCF et collaborateurs directs, volontaires du service national en administration (VSNA) avant la suppression du service militaire obligatoire. Elle coordonne la politique culturelle et linguistique des instituts. Enfin, les alliances françaises sont des associations de droit local affiliées à l'Alliance française de Paris qui assurent la diffusion de la langue et de la culture française à l'étranger. En 1981, une convention passée entre l'Alliance et le ministère des Relations extérieures (Affaires étrangères) a institutionnalisé leur collaboration. Les alliances peuvent ainsi s'inscrire dans certaines tournées organisées avec des partenaires étrangers ou des

CCF.

Au sein de CulturesFrance, le bureau du théâtre soutient la diffusion de la créativité théâtrale française et francophone à l'étranger et facilite l'accueil en France des troupes théâtrales étrangères en fonction des priorités des échanges artistiques et culturels définies par le ministère des Affaires étrangères. Des objectifs particuliers sont définis par zone géopolitique. Son activité comprend le répertoire classique et contemporain, le travail des acteurs, les troupes (grands théâtres nationaux, jeunes compagnies), les metteurs en scène et techniciens ainsi que le théâtre visuel, sans texte, comme le cirque, les marionnettes, les « performances », et les ateliers de recherche. CulturesFrance insiste sur son rôle de conseil, d'information, d'expertise et de mise en contact de partenaires, son soutien financier à l'export et à l'import étant relégué en seconde position, contrairement à l'idée admise. Elle encourage les séjours de recherche, favorise les résidences de création, développe le partenariat pédagogique à l'étranger, organise des rencontres professionnelles ainsi que le séjour en France de décideurs et de boursiers étrangers. Elle soutient la diffusion du théâtre également en finançant le coût des transports de tournées à l'étranger, en fonction de l'intérêt artistique et stratégique du projet, de la demande locale et de l'avis d'une commission technique composée de professionnels du théâtre. Dans les pays en développement, l'État accroît parfois son aide par une prise en charge partielle ou totale des cachets. De plus, CulturesFrance gère les fonds d'intervention culturelle et artistique (FICA), crédits attribués sur projet individuel ou régional des CCF et qui s'ajoutent à leurs subventions de fonctionnement et d'investissement. Elle gère aussi les bourses artistiques – telles les bourses « villa Médicis hors les murs » – destinées à répondre à des projets de recherche ou de création d'artistes français à l'étranger. En ce qui concerne l'importation, CulturesFrance facilite l'accueil de spectacles étrangers en dialoguant avec les opérateurs culturels français. Des personnalités réunies au sein de collèges spécialisés (formation, auteurs, technique, jeune public) sont consultées régulièrement pour élargir la connaissance des spectacles, des projets mais aussi pour enrichir la réflexion sur la politique menée et les améliorations à adopter.

L'action du ministère de la Coopération concerne les « pays du champ ». Il s'agit des États anciennement colonisés avec lesquels la France conserve des accords particuliers : pays francophones et lusophones de l'Afrique au sud du Sahara, océan Indien, Haïti et les Petites-Antilles. À l'étranger, les relais principaux de ce ministère sont les missions de coopération et d'action culturelles. Elles se trouvent au côté de l'ambassade. Les CCF et alliances françaises sont d'autres relais. Ils sont souvent, notamment en Afrique, les seules structures dotées de salles pouvant recevoir des spectacles dans des conditions professionnelles. En 1990, le ministère de la Coopération a créé la fondation [Afrique en créations](#) dont la mission est de favoriser la vitalité artistique contemporaine en Afrique et sa diffusion internationale.

Ministère de la Culture

Le ministère de la Culture s'est doté des moyens de mener son action internationale. Créé en 1981 par Jack Lang, le Service des affaires internationales (SAI), rebaptisé Département des affaires internationales en 1986, est rattaché au cabinet du ministre. Il est notamment chargé d'accueillir les cultures étrangères en France en soutenant structurellement certains festivals ou en intervenant sur projet (souvent dans le cadre de « saisons » consacrées à certains espaces géographiques). Par ailleurs, sa mission est de promouvoir le savoir-faire français en matière de technologies et de gestion culturelle. L'Office national de diffusion artistique (ONDA) a été créé en 1975 par le ministère de la Culture. Son action tend à élargir le réseau de diffusion de spectacles vivants français et étrangers. Ces derniers bénéficient d'une part considérable de ses interventions qui consistent à garantir une partie du déficit prévisionnel d'une structure accueillant un spectacle et à favoriser la circulation de l'information au niveau national et international. La Direction du théâtre et des spectacles (DTS), en soutenant financièrement les théâtres nationaux, centres dramatiques et scènes nationales ou les festivals les plus importants qui accueillent de nombreux spectacles étrangers – comme les [festivals d'Automne](#), d'Avignon ou la Maison de la culture de Bobigny – conduit traditionnellement une politique de soutien à l'importation. De plus, elle aide certains metteurs en scènes étrangers (tel [Brook](#)) à poursuivre leur travail en France. Depuis 1982, un effort particulier a été mené en faveur de l'action culturelle internationale. Cela a conduit notamment à la création et au financement de la [Maison des cultures](#) du monde et du [Théâtre de l'Europe](#), à l'attribution d'une aide au [Théâtre international de langue française](#) et au festival international des [Francophonies](#) en Limousin. Des projets de coproductions rassemblant des artistes français et étrangers peuvent être soutenus notamment dans le domaine de la francophonie. Les conseillers pour le théâtre des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du ministère de la Culture ont, au-delà de la gestion de crédits déconcentrés concernant la création théâtrale, un rôle de conseil, d'information et de coordination précieux tant à l'import qu'à l'export.

Évolution du contexte international

Face à l'évolution du contexte national et international, l'État a su transformer ses modalités d'action. Jusqu'au début des années quatre-vingt, il soutenait principalement les tournées de spectacles aux formes prestigieuses et déjà consacrées, comme notamment ceux de la [Comédie-Française](#). De plus, les spectacles exportés étaient presque toujours joués en français devant une élite et dans des salles peu ouvertes sur le grand public : théâtres institutionnels en Europe, CCF dans les pays en voie de développement. Dans l'ensemble, la France n'était pas à l'écoute des autres cultures ; sa démarche était à sens unique, celui de la diffusion de l'art français à l'étranger. Cependant, l'État n'a pu maintenir cette attitude. L'augmentation des coûts de production a rendu quasi indispensable l'intervention du pays d'accueil ou d'une collectivité locale. D'autre part, si la France a pu longtemps exporter sa culture, notamment dans les pays en développement, sans qu'il y ait un quelconque échange grâce à sa position dans le monde, cette situation a changé. Pour diffuser sa culture, il devient nécessaire d'accueillir les créations étrangères et de s'ouvrir à des expériences de collaboration artistique internationale qui autorisent de véritables rencontres artistiques. Par ailleurs, les acteurs des échanges mondiaux de spectacles se sont diversifiés. Au niveau international, certains organismes, créés dans l'après-guerre, ont essentiellement un rôle de réflexion comme l'Institut international du théâtre ([IIT](#)), chargé d'« encourager les échanges internationaux dans le domaine de la connaissance et de la pratique des arts de la scène » et le Conseil de l'Europe avec son fonds culturel et son conseil de coopération culturelle (CDCC). La Communauté économique européenne, fondée en 1957, n'avait pas de compétences directes en matière de culture. L'avènement progressif d'un marché sans frontières en 1993 a défini un nouveau cadre pour le développement des activités culturelles. Diverses actions de sensibilisation et de réflexion ont conduit à l'introduction d'un article consacré à la culture dans le traité de Maastricht en 1992. L'Union européenne est ainsi autorisée à stimuler l'épanouissement des cultures dans le respect de leur diversité nationale et régionale et à encourager une coopération culturelle entre les États membres. Son programme Kaléidoscope, créé en 1990, permet l'attribution de subventions à des projets artistiques européens ; il est néanmoins susceptible d'être modifié. Par ailleurs, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), organisation intergouvernementale de la Francophonie, créée en 1970, a pour rôle de promouvoir une solidarité entre les pays membres, notamment dans les domaines de la culture et du développement.

À l'exportation, le partage des rôles a évolué. N'exerçant plus de monopole, les [tourneurs](#) ont souvent redéfini leur fonction (par exemple, André Gintzburger se dit « conseiller en organisation de tournées »). Les compagnies, producteurs et structures d'accueil sont mieux structurés et organisent souvent eux-mêmes les voyages des spectacles. À l'export, les partenaires étrangers prennent généralement en charge au moins les salaires et défraiements. Ce sont soit des organismes publics – dans des pays qui, comme la France, subventionnent l'importation de cultures étrangères –, soit des théâtres et festivals. Certains sont particulièrement ouverts au travail théâtral français comme les festivals de Berlin, Bruxelles, Grenade, Jérusalem, Parme, Sarrebruck, Montréal, Vienne, Zagreb. « L'AFAA sollicite elle-même les réseaux de diffusion pour organiser les manifestations que le ministère des Affaires étrangères dédie à des nations qui, quelquefois, rendent un hommage similaire aux cultures françaises. Les “années” (Maroc, Portugal, Algérie) alternent avec les “saisons” (Israël, Québec, Hongrie) ménageant au théâtre sa place parmi les autres disciplines. La diplomatie ne dédaigne pas les coups d'éclat quand il s'agit de reconquérir les territoires de la francophonie. L'impact très relatif de deux éditions des Francopholies à Blagoevgrad (Bulgarie) n'a pas dissuadé le Quai d'Orsay de lancer en 2000 le festival de Hué (Vietnam), dont Jean Blaise a composé le programme » (E. Wallon).

En ce qui concerne l'importation, les partenaires avec lesquels l'État collabore se sont multipliés. Les lieux d'accueil existent de longue date – ou existaient, concernant le Théâtre des [Nations](#) et le [festival de Nancy](#), qui ne sont plus – avec le festival d'Automne à Paris, le [festival d'Avignon](#), et le festival mondial des Théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières. De nouveaux ont été créés. Certains concentrent leur activité sur des zones géopolitiques particulières : européenne (Théâtre de l'Europe, festival européen de Grenoble) ou francophone (festival international des Francophonies en Limousin, Théâtre international de langue française). D'autres ne définissent pas de zone géographique pour leur programmation : Maison des cultures du monde – qui accueille des arts représentatifs d'identités culturelles quelles que soient leur origine –, festivals Maubeuge international théâtre ou Théâtre en mai de Dijon. Plus généralement la plupart des théâtres et festivals s'ouvrent à la création étrangère : Maison de la culture de Bobigny, Paris Quartiers d'été, festival Éclats à Aurillac.

Enfin, trois nouveaux types d'acteurs sont apparus sur la scène culturelle internationale : les collectivités locales, les entreprises et les réseaux. Avec la mise en œuvre de la [décentralisation](#) (voir [État et théâtre](#)), les régions et les villes et, plus récemment, les départements manifestent un intérêt

croissant non seulement pour le développement de la culture sur leur territoire mais également pour la dimension internationale de cette dernière. Le culturel est, pour les collectivités locales, un élément majeur de leur image de marque. Il est souvent considéré comme un investissement dont les retombées économiques sont loin d'être négligeables. Cette action internationale des collectivités locales, dénommée « coopération décentralisée », s'exerce dans un cadre législatif depuis 1992. Par ailleurs, l'amélioration des relations entre culture et entreprises a conduit à un développement du mécénat culturel des entreprises françaises. Sa dimension internationale tend à se développer. En ce qui concerne le théâtre, si les entreprises interviennent assez facilement à l'importation des spectacles étrangers en soutenant des manifestations phares telles que les festivals d'Avignon, d'Automne et des Francophonies, elles interviennent encore assez peu à l'exportation. Cette politique de mécénat des tournées internationales se développe pourtant dans les entreprises étrangères. Enfin, on peut noter la place croissante occupée par les « réseaux » dans les échanges de spectacles internationaux. Ces rassemblements plus informels que les institutions permettent une circulation de l'information plus rapide et plus ciblée, ainsi que la création de relations personnelles entre leurs membres. Ainsi, les Rencontres informelles de théâtre européen (IETM) fondées en 1981 rassemblent aujourd'hui annuellement plus de trois cents responsables culturels de toutes provenances géographiques qui réfléchissent et s'échangent des informations sur la création et la politique théâtrale de leur pays. Bon nombre d'autres réseaux se créent et se développent actuellement, notamment dans les domaines de la formation, de l'information ou de la collaboration artistique.

Évolution de l'action de l'État

La politique d'exportation théâtrale de l'État a été redéfinie. En effet, les spectacles aidés par l'État ne sont plus seulement les productions institutionnelles ou internationalement reconnues, mais aussi des créations plus légères ou iconoclastes comme celles de Deschamps, du Ballatum Théâtre ou d'Ilotopie. L'opération Cargo 92, qui rassemblait, sur un bateau itinérant en Amérique latine, Royal de Luxe, [Genty](#), Philippe Decouflé et la Mano Negra a confirmé la priorité accordée à la créativité contemporaine. Cela répond à la demande de nombreux professionnels étrangers qui reconnaissent le savoir-faire technique et artistique français, la modernité de ses créations, et qui savent de plus en plus précisément qui ils souhaitent accueillir.

La coordination des actions menées par les différentes structures de l'État, notamment l'AFAA, l'ONDA, la DTS et le DAI mais aussi la DCCL et le ministère de la Coopération, s'est améliorée. Quant à la fonction de circulation de l'information et de mise en contact, en amont, de partenaires potentiels sur des projets, elle est devenue très importante.

L'État a mis en œuvre de nouvelles modalités d'intervention à l'étranger. L'envoi d'artistes et de techniciens dans le cadre d'ateliers ou de stages de formation s'est ainsi beaucoup développé. Cela permet, particulièrement dans les zones géopolitiques où il serait très difficile ou onéreux d'organiser une tournée, de mener une action culturelle en profondeur. Le succès de ces ateliers de formation a conduit l'État à aller jusqu'au terme de cette logique, c'est-à-dire à transformer ces stages en de véritables collaborations artistiques, les « coréalizations internationales ». Ces dernières conduisent à des créations originales, car ces spectacles naissent de la rencontre de deux – ou plusieurs – cultures. L'État prend en charge les voyages et le différentiel de salaire de l'artiste intervenant notamment dans les pays en développement. Ces coréalizations s'inscrivent dans la programmation des théâtres d'accueil. Elles ont donc une durée de vie plus longue que les spectacles présentés en tournée. De plus, étant jouées dans la langue du pays d'accueil, elles permettent de toucher un public beaucoup plus large. Enfin, elles sont l'occasion d'un véritable échange humain, professionnel et artistique. La première de ces expériences a eu lieu en 1985 : [Maréchal](#) est allé réaliser en Chine une stricte adaptation de sa mise en scène des Trois Mousquetaires. Depuis, ces réalisations en commun se sont multipliées et diversifiées : « Frédéric Fisbach a monté Tokyo Notes de Oriza Hirata au Japon avant de présenter la pièce au Quartz de Brest et au parc de la Villette en 1999, avec des acteurs français et nippons. D'autres artistes ont reçu le soutien du DAI dont les moyens restent nettement plus modestes : ainsi Adel Hakim s'en alla au Kirghizistan en quête de la Toison d'or, sa version personnelle de la légende de Jason et Médée, histoire de confronter les acteurs de l'école du Théâtre national de Bretagne (TNB) avec leurs camarades du conservatoire de Bichkek, qu'il invita à jouer cette adaptation dans des conditions professionnelles en son théâtre des Quartiers d'Ivry, en 2001 » (E. Wallon).

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- L' Action culturelle de la France dans le monde , Albert Salon,..., Paris : F. Nathan, 1983
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb347610207>

- Guide des 129 metteurs en scène qui ont voyagé avec l'AFAA à travers le monde depuis 1990 , [éd. par l'] Association française d'action artistique, Gennevilliers : Théâtre de Gennevilliers, impr. 1993
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb402144274>
- Pratiques des échanges culturels internationaux , les collectivités territoriales, [réd. par] Paul Alliès, Emmanuel Négrier, François Roche ; [publ. par l'] Association française d'action artistique, Paris : Association française d'action artistique, 1994
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb357271161>
- L'action artistique de la France dans le monde , histoire de l'Association française d'action artistique (AFAA) de 1922 à nos jours, Bernard Piniau ; avec la collab. de Ramon Tio Bellido..., ParisMontréal : l'Harmattan, 1998
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb367070421>
- Politique culturelle internationale , le modèle français face à la mondialisation, Alain Lombard, [Paris] : Maison des cultures du mondeArles : Actes Sud, 2003
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb390638792>

Rédacteur(s)

C. CHABOT

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité Institutions et lieux

Zone(s) géographique(s) : France

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Brook (P.) Gintzburger (A.) Deschamps (J.) Genty (Ph.) Decouflé (Ph.) Maréchal (M.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-etat-et-theatre-0>